

TRIBUNAT.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR FAVARD,

*Sur la motion d'ordre relative au Gouvernement héréditaire.*

Séance du 11 floréal an 12.

---

CITOYENS. COLLÈGUES,

Si je monte à cette tribune, ce n'est pas pour préparer vos opinions, qui sont déjà formées, mais pour exposer franchement la mienne sur la motion d'ordre qui vous est soumise.



Je ne rappellerai pas ce qui a été dit avec tant de force par les orateurs qui m'ont précédé pour justifier les propositions faites par notre collègue Curée. Nous éprouvons ensemble ces rapports intimes, ces rapprochemens d'opinions qui ne permettent pas d'être divisés quand il s'agit de concourir au bonheur du peuple.

Je sais que les vœux de tous les Français sont pour le premier Consul, pour ce chef auguste de notre Gouvernement : les plumes les plus éloquentes ne s'occupent qu'à célébrer sa gloire; et la postérité, qui juge les grands hommes, ne sera pour lui que l'écho du siècle où il aura vécu.

Je connois la place qu'il occupe dans vos cœurs; je connois, si j'en juge par moi-même, le dévouement qu'il mérite et qu'il vous inspire; je connois enfin tous les droits que ses éminens services lui donnent à la dignité d'empereur, héréditaire dans sa famille.

Cependant ce n'est pas du héros de la France dont je vais vous entretenir, mais de la chose publique; ce n'est pas de sa personne individuelle, mais de l'universalité des Français.

Examinons, abstraction faite, pour un moment, de tout sentiment particulier de reconnaissance et d'amour, si l'unité et l'hérédité d'un chef sont convenables au Gouvernement de la France.

Cette question de la plus haute importance et que des fonctionnaires garans de la félicité publique ne doivent aborder qu'avec une crainte salutaire, peut donner lieu à de savantes dissertations déjà épuisées dans cette enceinte. Je dois donc me borner à quelques réflexions très-simples.



Les différens états doivent la forme du Gouvernement dont ils jouissent à des principes invariables comme la nature dont ils émanent.

En vain des maladies politiques atteignent ces principes pour un moment : la crise cesse, et la nature reprend ses droits.

Il est dans la nature des choses qu'un vaste pays dont la sûreté n'est pas garantie par la position géographique, et dont les rapports avec ses voisins menacent sans cesse sa tranquillité, soit gouverné par un chef unique.

Rome naissante eut des rois, parce qu'elle étoit environnée de peuples gouvernés par des rois.

Rome, après avoir triomphé de ses voisins, chassa ses rois et créa des consuls.

Quand sa puissance eut reculé les bornes de son territoire ; quand elle eut à combattre des peuples éloignés du centre de l'État, l'amour excessif de la liberté ne put pas prévenir la chute de la République ; et Rome n'eut plus que des empereurs.

Heureuse cette grande nation, si son premier Empereur eût fixé, comme il le pouvoit, l'État dans sa famille. Les scènes qui ensanglantèrent le trône, les guerres civiles qui désolèrent ce vaste empire et qui en précipitèrent la chute, ne souilleroient pas les pages de l'histoire de ces maîtres du monde.

Ce fut une idée grande de corriger les abus qu'une vieille monarchie avoit laissé s'accumuler en France.

Mais une grande erreur amena des abus plus grands.

A une monarchie détruite, on crut pouvoir substituer un Gouvernement républicain. C'en étoit fait de la France, si le génie de Bonaparte n'eût créé le consulat, qui devoit précéder de quelques années la création de l'Empire.

Il est appelé à ce poste éminent par le vœu unanime, et ce vœu est le premier sentiment qu'ont dû faire naître ses services militaires.

Il avoit, comme Consul, le pouvoir de faire de grandes choses, et vous savez qu'il en a usé avec un succès dont l'histoire ne fournit pas d'exemple.

C'est assez pour sa gloire, ce n'est pas assez pour le bonheur de la France.

Il est dans la nature des choses que si les Empires prospèrent sous un grand homme, l'instant qui les en prive les menace d'une chute terrible, si le même moment ne met à leur place celui qui doit lui succéder.

C'est alors que l'ambition s'enflamme, et long-temps auparavant l'ambitieux prépare en silence les moyens de supplanter ses rivaux.

Les longs débats suivis de guerres civiles aliènent les esprits, troublent pour des siècles l'union des citoyens; et le peuple est souvent assez malheureux pour ne pas voir le plus digne des concurrens prendre le sceptre que la mort a ravi au prince, objet de ses regrets.

Qui peut donc prévenir ces fléaux? une loi cons-



titutionnelle, qui décrète la successibilité, et qui la donne à la famille du chef de la nouvelle dynastie.

C'est l'objet de la motion mise à la discussion, et je m'y range, persuadé que si l'Empire est le prix des vertus du grand homme qui y est appelé, la successibilité dans sa famille garantit à la France des siècles de gloire et de repos.

Profitions du moment peut-être unique où la lumière vient de jaillir du point le plus inattendu; où d'atroces complots nous rappellent les principes et nous éclairent sur les devoirs; où, forts des leçons de l'expérience, et sans les avoir payées de nos larmes, nous pouvons améliorer notre sort sans avoir de pertes à réparer.

Ainsi, que le bonheur des Français, que la stabilité du Gouvernement reposent désormais sur l'unité et l'hérédité d'un chef revêtu de la dignité impériale.

On a dit que des Gouvernemens ennemis du repos des peuples, aveuglés sur leurs propres intérêts, pourroient se liguier pour s'opposer à ces deux institutions.

Mais de quel droit voudroient-ils se mêler de notre organisation sociale, et que pourrions-nous redouter maintenant?

Voyez sur ces cimes élevées un chêne robuste luttant sans cesse contre les orages.

La nature, qui l'a placé sur ces hauteurs, savoit qu'il y seroit exposé.

Mais elle savoit aussi que , placé entre deux rochers inébranlables , il seroit lui-même inébranlable comme sa base.

Je vote pour la motion d'ordre de notre collègue Curée.

---

A PARIS , DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Floréal an 12.